

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1421-1422

Artikel: Qui garde les gosses ?

Autor: Cretton, Cilette

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qui garde les gosses ?

Voilà, la parution du numéro double d'août-septembre coïncide avec la rentrée des classes et les problèmes échevelants que cela pose pour toutes les femmes qui travaillent. Nous vous proposons une mosaïque de réflexions, à commencer par celles de la Valaisanne Cilette Cretton et de la Genevoise Corinne Chaponnière. Quant à nos fidèles correspondantes, elles présentent la situation au gré des politiques cantonales, communales, voire des initiatives privées. De ces contributions, deux questions ressortent, qui semblent être au centre de toutes les difficultés: veut-on vraiment que les femmes travaillent? Et surtout, les autorités responsables sont-elles conscientes du fait que les femmes travaillent? Cela dit, on le voit avec certains exemples de solutions qui marchent ici ou ailleurs, un minimum de bonne volonté permet aux enfants et aux parents de retrouver le sourire.

L'enfant, une affaire de femmes?

Travailler hors du foyer en sachant que ses enfants seront pris en charge dans les meilleures conditions possibles: n'est-ce pas là le vœu de presque toutes les jeunes mères de famille, surtout lorsque leur revenu n'est pas accessoire, mais vital? La question n'est pas récente et n'a toujours pas obtenu de réponse satisfaisante. Tout au plus se pose-t-elle avec davantage d'acuité à l'heure où une partie des emplois s'exerce sur appel, à la convenance de l'employeur ou au gré des fluctuations du marché.

Mandat de l'école

Notre société considère encore et toujours que les enfants sont une affaire de femmes. Il faut bien reconnaître que peu d'entre nous cherchent à ébranler concrètement cette certitude. A défaut de négocier dès le départ, au sein du couple, la venue de l'enfant et tout ce que cette décision implique, les femmes se retrouvent trop souvent seules à devoir se débrouiller, au jour le jour, avec les multiples soucis du quotidien. Evidemment, les femmes aisées s'en sortent mieux que les autres. Les Suissesses qui peuvent réquisitionner leur maman aussi. C'est sans doute ce qui explique le peu d'entrain mis par nos responsables politiques (hélas, le masculin englobe bien le féminin dans ce cas) à chercher des solutions acceptables à ce problème lancinant: il concerne au premier chef les femmes étrangères dont le revenu est faible et dont le mari (lorsqu'il est là) exerce un métier à horaire fixe et généralement chargé. Les autres trouvent plus facilement le moyen de se débrouiller.



Cilette Cretton

Maîtresses dévalorisées

Cela justifie-t-il d'élargir le mandat de l'école et de l'assortir de diverses contraintes d'encadrement, en dehors du temps réservé à sa mission propre? Cette solution, même si elle a ses adeptes outre-Sarine, me paraît peu convaincante et même dangereuse, pour plusieurs raisons.

D'abord, elle ne résout que très partiellement et ponctuellement le problème puisqu'elle ne concerne que les enfants d'âge préscolaire ou scolaire, durant les temps d'école. Elle déplace la difficulté sur d'autres femmes (les enseignantes des petits degrés) aux prises déjà avec le même problème (faire garder leurs propres enfants). Mais surtout, elle affermit davantage encore la conviction déjà largement ancrée selon laquelle ce sont des femmes, et elles seules, qui doivent s'occuper des enfants.

Cette solution contribue aussi à dévaloriser l'image d'une catégorie socio-professionnelle déjà suffisamment fragilisée (petits enfants = petites maîtresses = petits degrés = petits horaires = petits salaires) et conforte le préjugé populaire qui veut qu'une maîtresse enfantine, après tout, ça ne fait rien d'autre que ce que font gratuitement toutes les mères au foyer.

Et la survie de la société?

Bref, la solution des unes risque bien de se muer en inconvénient pour les autres, sans compensation financière sérieuse par ces temps de crise, même si les apparences semblent satisfaire un certain instinct de justice: des femmes – les enseignantes – venant en aide à d'autres femmes, que l'on préférerait toujours imaginer moins fortunées qu'elles. Les incidences à long terme risquent de préteriter toutes les femmes.

Les enfants, tout le monde le sait, sont essentiels à la survie de la société. Or, personne ne se soucie de cette évidence au-delà des discours de cantine ou des appels moralisateurs à accepter l'injonction divine de la procréation. Les enfants ont besoin de l'affection de leurs parents. Ils ont besoin d'être logés, nourris, vêtus, soignés, éduqués, entourés. Et ces tâches ne doivent pas être assumées seulement par les femmes, au titre individuel de «mères», mais par l'ensemble de la société, qui en tire un intérêt vital. Il faut donc des mères – bien sûr, mais aussi des pères, des crèches, des garderies, des cantines, des encadrements divers (loisirs et autres), des moyens financiers, autrement dit une politique familiale cohérente et soutenue, au service de l'ensemble de la société. Comme il faut des institutions publiques qui servent à la formation, à la sécurité ou à la justice.

Cette politique familiale est d'autant plus urgente que les femmes seront de plus en plus tentées par les emplois à domicile, aux pièces, ou par le télétravail, tous deux en voie d'expansion et qui semblent concilier avantageusement responsabilités familiales et professionnelles tout en rendant d'éminents services aux entreprises. On imagine les méfaits qu'ils peuvent engendrer: atomisation des tâches, baisse des salaires et aggravation des horaires, absence de couverture sociale, disqualification, isolement et difficultés accrues à défendre les droits élémentaires des travailleuses.

Mais, en tout état de cause, il s'agit aussi d'un combat personnel pour chacune d'entre nous. Tant que les femmes toléreront chez elles toutes les injustices et tous les mépris, par gain de paix ou par crainte de perdre l'affection (!) de leur seigneur et maître, leur cause ne risque guère d'évoluer.



Cilette Cretton
Rédactrice de L'«Educatrice»

Revendiquer... des détails

Pourquoi les mères ne se sont-elles jamais constituées en syndicat? Cela fait vingt ans que je me pose la question.



Bien avant d'être mère moi-même, je voyais déjà toutes mes amies se démenant dans des horaires invraisemblables, tomber dans l'obligation sine qua non de la jeune fille au pair alors que c'était contraire à leurs principes, ou recourir plus qu'abusivement à leur propre mère, etc. Et chacune d'y aller de son petit système D à elle, dans son coin, comme si elle était un cas tout à fait spécial par le seul fait d'avoir des enfants et de souhaiter faire autre chose que des courses à la Migros entre les heures d'entrée et de sortie d'école. Ça m'agaçait déjà, à l'époque, d'entendre l'une louer sa «chance» d'avoir une belle-mère très disponible, l'autre de remercier son mari de gagner assez pour lui «payer» une jeune fille et la chambre supplémentaire qui va avec, la troisième de se féliciter d'habiter à côté de sa sœur qui, avec son troisième enfant, a arrêté de travailler.

Cantines culpabilisantes

Tout ça m'a dépassée pendant des années. C'était l'époque où les crèches mobilisaient toute l'attention et toutes les revendications des féministes d'alors. Et sur les horaires sco-

laire? Pas un traître mot, sauf pour demander la prise en charge par l'Etat des enfants, 40 heures par semaine, sans autre nuance. Mais à l'autre extrémité, on avait l'air de trouver normal que les horaires scolaires des enfants excluent, purement et simplement, une quelconque autre activité que de les y accompagner, en ordre perlé, entre huit heures moins cinq et neuf heures moins le quart, de tuer le temps par quelques tâches peu absorbantes en attendant que deux heures se passent, puis d'aller les rechercher, à onze heures, pour les occuper jusqu'à l'heure du déjeuner avant de les ramener, également en ordre perlé entre une heure et demie et deux heures. J'entendais bien parler, ici et là, de classes gardiennes et de cantines scolaires, mais elles étaient visiblement – et historiquement – destinées aux enfants d'origine modeste qui, autant qu'un encadrement, nécessitaient une alimentation contrôlée.